

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

---

Assemblée ordinaire du lundi 24 août 2009  
Séance tenue le 25 août 2009

Résolution: CM09 0702

---

**Adoption, avec changements, du Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rue Richmond, Ottawa, Du Séminaire et du parc linéaire du Canal de Lachine**

Vu la résolution CM09 0029 de la séance du conseil municipal du 26 janvier 2009 adoptant comme projet de règlement P-09-004 le « Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, Du Séminaire et du parc linéaire du Canal de Lachine »;

Attendu que la consultation publique sur ce projet de règlement a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) du 17 février au 11 mars 2009, tel qu'il appert dans son rapport du 20 mai 2009;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de sa séance du 15 juin 2009, par sa résolution CM09 0459;

Attendu que suite à cette consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-09-004;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2009, par sa résolution CE09 1527;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, Du Séminaire et du parc linéaire du Canal de Lachine (site du 1500 Ottawa - Les Bassins du Nouveau Havre).

Adopté à l'unanimité.

Gérald TREMBLAY

---

Maire

Colette FRASER

---

Greffière adjointe

(certifié conforme)

---

Colette FRASER  
Greffière adjointe

*Règlement 09-00*

*Signée électroniquement le 3 septembre 2009*